



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 décembre 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

Trente-quatrième réunion

Genève, 26 février 2010

Décisions relatives aux questions concernant le Comité des politiques de l'environnement

Création du Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement et élaboration de son mandat

Note du secrétariat

1. À sa seizième session (20-23 octobre 2009), le Comité des politiques de l'environnement a entamé les préparatifs de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui devrait se tenir à l'automne 2011 à Astana. Il a arrêté les deux grands thèmes de la Conférence et s'est félicité de la proposition de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) d'évaluer différentes évaluations de l'état de l'environnement pertinentes pour la région et d'en présenter les résultats aux ministres présents à Astana (ECE/CEP/155, par. 39 à 45).

2. Le Comité est convenu de créer un groupe directeur pour orienter l'établissement, par l'AEE, d'un rapport d'«évaluation des évaluations» pour la Conférence d'Astana. L'objectif général consiste, en s'appuyant sur les enseignements tirés de quatre rapports paneuropéens d'évaluation de l'environnement publiés à l'occasion des conférences ministérielles précédentes, à évaluer les besoins, les priorités et les mécanismes durables de la région afin de suivre en permanence l'environnement paneuropéen. Des propositions concrètes dans ce sens seront soumises aux ministres à Astana, y compris des recommandations sur la façon de mettre en place un système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans la région. Le mandat du Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement figure à l'annexe I de la présente note.

3. Le Comité des politiques de l'environnement a invité le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) à assurer le service du Groupe directeur, qui sera composé de représentants de gouvernements, du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, d'organisations et institutions internationales concernées et d'associations de la société civile. Il s'agira notamment:

a) D'assurer le service de quatre réunions du Groupe directeur (avec des services d'interprétation et de traduction), y compris l'élaboration de l'ordre du jour et des rapports des réunions;

b) D'établir des documents d'information et des documents de synthèse pour le Groupe directeur, à sa demande;

c) De prendre des dispositions financières afin de permettre aux membres du Groupe directeur provenant de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et d'Europe du Sud-Est (ESE) de participer aux réunions du Groupe;

d) De coopérer étroitement avec les deux Coprésidents du Groupe directeur et l'équipe de l'AEE chargée du projet;

e) D'établir des contacts avec les membres du Groupe directeur;

f) De faciliter les contributions nationales des membres du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement provenant de pays de l'EOCAC;

g) D'aider le Groupe directeur à évaluer les besoins, les priorités et les capacités des pays de l'EOCAC en vue de leur participation à un système de partage d'informations sur l'environnement dans la région;

h) De collaborer avec les organisations, les institutions et les associations de la société civile intéressées¹.

4. La fourniture de services au Groupe de directeur ne peut toutefois pas être financée sur le budget ordinaire de la CEE. Pour la période allant de mars 2010 à décembre 2011, pour exécuter les tâches susmentionnées, il faudra faire appel à des fonds extrabudgétaires afin de financer: a) le recrutement d'un administrateur (au niveau P-3); b) la participation des membres du Groupe directeur qui y ont droit; c) les dépenses des missions de coordination; et d) les dépenses informatiques. Un tableau détaillé présentant les ressources nécessaires à la CEE est annexé à la présente note (annexe II). Le Bureau du Comité des politiques de l'environnement est convenu de faciliter la fourniture des ressources extrabudgétaires nécessaires à la mise en œuvre du projet.

5. Le Comité exécutif est invité à approuver la création du Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement ainsi que son mandat, sous réserve du versement de contributions volontaires au Fonds d'affectation de la CEE sur la surveillance de l'environnement pour la coopération technique locale, ou de contributions en nature.

¹ En outre, le secrétariat devrait être invité à préparer la contribution de la CEE au rapport d'évaluation des évaluations, rendant compte des évaluations menées au titre des instruments juridiquement contraignants de la CEE relatifs à l'environnement et des activités pertinentes des organes de la CEE.

Annexe I

Mandat du Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement

1. Afin de superviser l'établissement du rapport d'évaluation des évaluations pour la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, octobre 2011), le Comité des politiques de l'environnement crée le Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement. L'évaluation des évaluations consiste essentiellement à présenter un examen et une analyse critiques des évaluations actuelles de l'état de l'environnement concernant la région, ainsi que des deux sujets choisis pour la Conférence d'Astana, en vue de recenser les lacunes à combler et les priorités à prendre en compte pour mener les évaluations visant à suivre en permanence l'environnement paneuropéen. Dans le rapport d'évaluation des évaluations qu'établira l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), figureront des propositions concrètes qui seront soumises à l'examen des ministres réunis à Astana, y compris des recommandations sur la façon de mettre en place un système de partage d'informations sur l'environnement dans la région.
2. Le Groupe directeur sera chargé:
 - a) De définir la portée, le thème central et les grandes lignes du rapport d'évaluation des évaluations;
 - b) D'orienter et d'évaluer les travaux en cours concernant le rapport;
 - c) D'examiner le projet de rapport;
 - d) De faciliter les contacts avec les organisations et pays participants.
3. Le Groupe directeur sera coprésidé par la Directrice exécutive de l'AEE et un représentant du Kazakhstan, pays hôte de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».
4. La composition du Groupe directeur devrait être équilibrée. Ses membres devraient comprendre des représentants de gouvernements, du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, des organisations et institutions internationales pertinentes, ainsi que des associations de la société civile. La composition du Groupe devrait être arrêtée par le Bureau du Comité des politiques de l'environnement en concertation avec les Coprésidents.
5. Le Groupe directeur devra réduire le nombre de ses réunions et travailler dans toute la mesure possible en faisant appel aux technologies virtuelles.
6. Le Groupe directeur invitera les pays et organisations à désigner des experts qui seraient chargés d'étudier certaines questions spécifiques abordées dans le rapport d'évaluation des évaluations et de participer à des groupes d'experts traitant de questions d'actualité, selon que de besoin.
7. Le Groupe directeur devra encourager les organisations concernées et les organes d'experts qui ont manifesté ou qui manifesteront leur intérêt à contribuer au rapport d'évaluation des évaluations, à présenter des informations pertinentes et à participer au processus.
8. Le Groupe directeur devra coopérer avec les points de contact nationaux des réseaux existants d'Eionet (Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement) et

le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement afin de coordonner les contributions nationales.

9. Le secrétariat de la CEE fournira au Groupe de travail des services de secrétariat, pour autant que ses ressources le lui permettent, et des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Genève, y compris des services d'interprétation et de traduction, conformément aux règles et pratiques de la CEE, ainsi qu'une aide pour les réunions qui se tiendront ailleurs. Les donateurs seront invités à verser des contributions volontaires pour financer l'élaboration du rapport d'évaluation des évaluations et le service des réunions du Groupe directeur.

10. Le mandat du Groupe directeur couvrira la période allant de 2010 à la fin de 2011. Le secrétariat de la CEE doit engager des échanges de vues avec les Coprésidents et le Bureau du Comité des politiques de l'environnement au sujet des dispositions préliminaires à prendre en prévision de la première réunion du Groupe directeur.

11. Le Groupe directeur rendra régulièrement compte au Comité de la mise en œuvre de son mandat.

Annexe II

Ressources nécessaires à la CEE pour financer les travaux du Groupe directeur pour les évaluations de l'environnement

Période allant de mars 2010 à décembre 2011

(en dollars des États-Unis, chiffres arrondis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Unité</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Nombre d'unités</i>	<i>Total</i>
1. Personnel pour le projet: Fonctionnaire chargé d'évaluer l'état de l'environnement (P-3)	Mois de travail	11 500	22	253 000
2. Voyage des membres du Groupe directeur provenant de pays de l'EOCAC et de l'ESE	Mission par membre	2 250	32	72 000
3. Voyage en mission du personnel de la CEE aux fins de coordination des réunions	Mission par membre	2 000	6	12 000
4. Matériel durable: Ordinateur pour le personnel du projet	Ordinateur portable	2 600	1	2 600
5. Total net [1] + [4]				339 600
6. Dépenses d'appui aux programmes (13 % de [5])				44 200
7. Total général [5] + [6]				383 800